

Genève, le 13 septembre 2017

Le Conseil d'Etat

4377-2017

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR M. Johann N. SCHNEIDER-AMMANN Conseiller fédéral Palais fédéral est 3003 Berne

Concerne : consultation fédérale relative à l'adaptation de l'annexe de l'ordonnance

sur le bureau de notification pour les médicaments vitaux à usage

humain : consultation selon l'art. 11 de l'ordonnance précitée

Monsieur le Conseiller fédéral,

Notre Conseil a pris connaissance, avec intérêt, de votre courrier du 8 août 2017 concernant l'objet cité en marge et vous en remercie.

Vu l'importance de pouvoir réagir rapidement en cas de rupture de stock ou pénurie de médicaments vitaux et afin que des mesures appropriées soient prises dans les plus brefs délais, nous sommes favorables à la modification proposée de ladite annexe en y incluant tous les produits listés dans l'ordonnance sur le stockage obligatoire de médicaments (RS 531.215.31) et en l'adaptant à l'évolution du domaine pharmaceutique.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre parfaite considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

in Wyden Guelna

Le président :

François Longchamp

Copie à : (via mail) monika.schaeublin@bwl.admin.ch